

## DECISION DU PRESIDENT N° 2022-348

### AVENANT 1 AU MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU RESTAURANT « LE MOULIN DES GOURMANDS » SUITE À DÉCLARATION SANS SUITE - N°2021-055 « LOT 1 : DÉMOLITIONS – VRD - GROS-OEUVRE »

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5216-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 6° et R.2194-8 ;

Vu la délibération n°2020-4-02 du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président ;

Vu la décision du Président n°2021-953 en date du 15 octobre 2021 attribuant le marché de travaux n°2021-055 « Restructuration et extension du restaurant « Le Moulin des Gourmands » suite à déclaration sans suite - Lot 1 : Démolitions – VRD – Gros-œuvre » ;

Vu le marché de travaux relatif à la restructuration et l'extension du restaurant « Le Moulin des Gourmands » n°2021-055 notifié le 18 octobre 2021 à la société LUCAS Constructions ;

Considérant que dans le cadre du chantier de restructuration et d'extension du restaurant « Le Moulin des Gourmands » situé à Saint Révérend, des modifications doivent être apportées au lot n°1, afin de réaliser des adaptations rendues nécessaires à la bonne réalisation de l'ouvrage en ce qui concerne l'écoulement des eaux pluviales pour l'extension du restaurant ;

Vu la délibération n°2021-10-15 du 02 décembre 2021 autorisant l'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2022.

#### DECIDE :

**Article 1 :** d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché de travaux pour la restructuration et l'extension du restaurant « Le Moulin des Gourmands » n°2021-055 « Lot 1 : Démolitions – VRD – Gros-œuvre » comme suit :

Lot	Objet de l'avenant 1	Montant marché HT	Montant HT avenant	% de variation par rapport au marché initial	Montant marché HT
1	Suppression d'une partie du réseau de drainage prévu au marché pour la partie extension, et réalisation de travaux supplémentaires pour la fourniture et la pose d'un réseau périphérique d'écoulement des eaux pluviales pour la partie extension, composé d'un puisard, de regards et caniveaux.	24 692.44 €	1 325.00 €	5.37%	26 017.44 €

**Article 2 :** de signer l'avenant n°1 d'un montant de 1 325.00 € HT au marché n°2021-055 « Lot 1 : Démolitions – VRD – Gros-œuvre », et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

**Article 3 :** de dire que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Envoyé en préfecture le 07/04/2022  
Reçu en préfecture le 07/04/2022  
Affiché le 08 AVR. 2022  
ID : 085-200023778-20220407-DCP2022\_348-DE

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 07 AVR. 2022
- de l'affichage le : 08 AVR. 2022

- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 08 AVR. 2022

Givrand,  
Le Président,  
François Blanchet  
Date de signature : 07/04/2022  
Qualité : Président du Pays de Saint  
Gilles Agglomération



François BLANCHET

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*